

DELIBERATION N° 94/09-03 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE/ASSOCIATION BITUME

L'Association BITUME, ayant pour vocation de venir en aide aux plus défavorisés, S.D.F., chômeurs, Rmistes, sollicite l'aide financière de la Ville de LUDRES, pour poursuivre son action.

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, fait état de la demande de subvention et propose d'accorder une somme de 1 000 F.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 F à l'Association BITUME,*
- d'inscrire les crédits correspondants au budget supplémentaire 1994.*